3.6. Liste des pièces de rechange à approvisionner par le titulaire

3.6.1 liste des pièces à approvisionner dans le cadre des opérations de maintenance programmées préconisées par les fabricants des matériels sur la durée totale du marché

Un jeu de batteries neuves pour chacun de ces systèmes est à approvisionner au cours de la durée du marché par le titulaire afin de remplacer dès que nécessaire toutes les batteries existantes dont la durée de vie est estimée de 3 et 5 ans.

Il s'agit notamment des batteries équipant les différents systèmes :

- ensemble des batteries (24 et 100 Ah) reliées aux panneaux solaires ou alimentant l'électronique des systèmes (jeux de batteries partie alimentation puissance feu + jeux de batteries partie automatisme) au niveau des feux Marignane 1 et 2 ("La Nerthe" & "Le Rove"),
- batteries situées à l'intérieur de chacune des armoires d'alimentations-secours raccordées sur le réseau au niveau du balisage des crêtes.

3.6.2 liste des pièces à approvisionner afin de pallier à toute situation critique d'approvisionnement (ruptures de stock prévisibles)

Il s'agit de balises ou lampes. Les pièces de rechange à approvisionner dès que le marché aura été contracté sont les suivantes :

- 2 feux Balise Moyenne Intensité SMIB type B 24V CD,
- 1 feux Balises Basse Intensité LBIB LEDEO type A 110V/240V avec IC et CD secourue.